



e-COMPROMIS
MON COMPROMIS DE VENTE EN LIGNE



Les plus à savoir !



- Si la vente comprend du mobilier**, vous aurez la possibilité de l'intégrer via votre espace ou vous y indiquerez **le type de mobilier, sa marque et son prix**.

- Dans le cas où le bien vendu n'est pas votre résidence principale**, votre notaire aura besoin pour le calcul de la plus-value **la copie** des factures des travaux réalisés dans le bien vendu, ainsi qu'un **récapitulatif** desdites factures.